

Monsieur François Bayrou
Premier Ministre

Hôtel Matignon, 57 rue de Varenne
75007 Paris France

En copie :

Monsieur Eric Lombard

Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique

Madame Amélie de Montchalin

Ministre chargée des comptes publics

Paris, le 15 avril 2025

Monsieur le Premier Ministre,

Il y a 10 ans, le 13 avril 2015 était promulguée la *loi visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques*.

Cette loi prévoit que *“Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er juin de chaque année, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable cohérents avec les indicateurs de suivi mondiaux du programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, définis par la commission statistique des Nations unies, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement.”*

Or, cette loi n'est aujourd'hui plus appliquée depuis 2018. Nous portons ainsi à votre attention que si le rapport de 2017 avait été publié avec 4 mois de retard et celui de 2018 avec 8 mois de retard, les rapports 2019, 2020, 2021, 2022, et 2023 n'ont tout simplement pas été remis au Parlement, et ce malgré les engagements répétés de certains de vos prédécesseurs et

membres du Gouvernement devant la représentation nationale, en réponse à nos interpellations.

Nous vous sollicitons donc en tant que Premier Ministre, dans la mesure où votre rôle et le nôtre impliquent notamment de faire respecter l'application des lois.

L'INSEE publie chaque année une actualisation des 10 indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable retenus en 2015. Toutes les données sont donc disponibles pour que le gouvernement publie son rapport, en particulier l'évaluation de l'impact de ses réformes passées et à venir sur l'évolution de ces indicateurs, tel que le prévoit la loi. Il ne s'agit donc plus que de mettre en œuvre la loi.

Nous vous demandons donc de déployer tous les moyens nécessaires afin que le gouvernement applique effectivement cette loi en remettant au Parlement dès à présent le rapport 2023, et avant le 1er juin 2025, le rapport 2024.

Nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'accepter l'expression de nos sincères salutations,

Cyrielle Chatelain,
Présidente du groupe Écologiste et Social

Eva Sas,
Députée Écologiste et Social, commissaire aux finances